



FG DA 0707/1

FICHE TECHNIQUE

BIO DESTRUCTEUR



ÉLIMINATION BIOLOGIQUE DES MAUVAISES ODEURS
TRAITEMENT ET ENTRETIEN DES CANALISATIONS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : *liquide*
Densité : *1,00 +/- 0,01*
Odeur : *note fraîcheur*
Couleur : *blanche*
pH : *8 +/- 0,5*
Point éclair : *sans*





PROPRIÉTÉS

BIO DESTRUCTEUR *est une formulation biologique liquide et fraîchement parfumée, à base de micro-organismes non pathogènes, rigoureusement sélectionnés pour leur aptitude à éliminer les mauvaises odeurs dues à la fermentation des matières organiques.*

Avantages : *son action est préventive et curative : préventive : avec ses milliards de micro-organismes, ce produit empêche le processus de dégradation anaérobie de se développer, digère les matières organiques dans l'ensemble des systèmes d'évacuation des eaux sanitaires. Curative : grâce à son parfum «fraîcheur», son action est immédiate. Ne contient aucun agent bactéricide tels que les dérivés chlorés, respecte la flore bactérienne du milieu naturel, manipulation sans danger pour les utilisateurs.*

Domaines d'utilisation : *produit tout à fait indiqué pour : les sanitaires (urinoirs, douches, WC); les salles d'eau (douche, baignoire); le stockage des déchets ménagers (poubelles, containers, vide-ordures); les locaux industriels; les vestiaires; les salles de sports; les salles d'attente; les moquettes; les fauteuils; les rideaux, les tentures; les intérieurs de véhicules; les déjections animales; les canalisations, etc… Ces applications se retrouvent le plus souvent auprès des : usines, entrepôts, immeubles de bureaux; cliniques et hôpitaux; maisons de santé; vétérinaires; centres commerciaux; magasins; restaurants; clubs de sport; compagnies de bus; compagnies aériennes; écoles; universités; parcs de loisirs, etc...*

Utilisation de **BIO DESTRUCTEUR** *suivant le tableau indiqué ci-dessous*

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Sanitaires.	*Pur.*	*Élimination des dépôts d'acide urique qui favorisent le développement bactérien. Nettoyer au préalable les parois avec* **ATOUNET** *avant de pulvériser* **BIO DESTRUCTEUR.**
Canalisations.	*Traitement de choc : 150 à 300 ml pendant 5 jours consécutifs.* *Les jours suivants : 50 à 150 ml.*	*Verser dans les systèmes de drainage. Il est conseillé d'effectuer le traitement le soir.* *Traitement tous les 2 jours pendant 10 jours.*
Tapis, moquettes, tentures.	*Pur.*	*Pour élimination des taches et odeurs (urine, vomissement, nourriture) : pulvériser, humidifier avec de l'eau et couvrir avec un chiffon mouillé pour maintenir l'activité des bactéries. Laisser agir 24 h. Si la tache persiste, recommencer le traitement 48 h plus tard. Rincer la partie traitée avec un éponge ou un chiffon mouillé afin d'éviter le risque d'auréole.*

Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social Vaulx-en-Velin (69).
04/11

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Fosses septiques.	*100 à 150 ml pour un réservoir de 3500 à 4000 Litres.*	*1 fois par semaine, ajouter la quantité indiquée ci-contre.*
WC/WC de chantiers et WC chimiques.	*50 à 150 ml pour 4 à 5 Litres de capacité du réservoir.*	*Verser le produit directement dans le WC.* *En Pulvérisation sur le sol, cela permet également de venir à bout des mauvaises odeurs et de diminuer la reproduction de mouches en réduisant les endroits de ponte.*
Bacs à graisse.	*Pur.*	*Une ou deux fois par semaine, une semaine sur deux, verser 500 ml de* **BIO DESTRUCTEUR** *dans le bac à graisse.*
Murs (nettoyage des murs détériorés par la fumée).	*Pur.*	*Nettoyer au préalable le mur avec un détergent polyvalent type* **ATOUNET.** *Pulvériser* **BIO DESTRUCTEUR** *et laisser sécher à l'air libre. Répéter l'opération au bout de 48 heures si l'odeur persiste.*
Matelas (suppression de toutes les taches : urine, sang,…).	*Pur.*	*Humecter la partie souillée avec un chiffon ou une éponge humide. Pulvériser* **BIO DESTRUCTEUR** *et frotter avec un chiffon ou une brosse. Si possible, couvrir avec un chiffon mouillé et laisser agir.*
Blanchisseries (détachage avant lavage : traces de maquillage, sang, urine, …).	*Pur.*	*Humecter la tache avec de l'eau. Appliquer* **BIO DESTRUCTEUR** *et laisser agir 1 nuit entière. Rouler le linge ou le mettre dans un sac plastique pour conserver l'humidité. Laver ensuite normalement.*
Automobile (élimination des odeurs, entretiens des tissus, moquettes).	*Pur.*	*Humidifier la surface à traiter. Pulvériser* **BIO DESTRUCTEUR** *sur les taches (nourriture, vomissement, animaux). Si possible, couvrir et laisser agir 1 nuit. Rincer avec une éponge humide.*
Maintenance générale.	*De 50 à 150 ml pour 5 Litres d'eau.*	*Pulvériser la solution sur les tentures, rideaux, meubles afin d'éliminer les odeurs de moisi, tabac, friture, etc… Efficacité également dans les vestiaires, vide-ordures, containers d'ordures.*
Réfrigérateur, congélateur (élimination des mauvaises odeurs).	*Pur.*	*Nettoyer au préalable avec* **ATOUNET.** *Pulvériser ensuite* **BIO DESTRUCTEUR.** *Fermer l'appareil et laisser agir 1 nuit entière. Bien rincer avant réutilisation.*
Lieux publics.	*De 50 à 150 ml pour 5 Litres d'eau.*	*Pulvériser la solution, les odeurs disparaîtront.*
Fûts de stockage, station-service, réservoir de gaz naturel.	*Pur.*	*Verser 1 à 2 Litres dans le fût ou le réservoir et ajouter 10 à 20 Litres d'eau. Remuer pour mouiller les parois. Recommencer jusqu'à la disparition des odeurs.*
Cages d'animaux, vétérinaires.	*De 50 à 150 ml pour 5 Litres d'eau.*	*Pulvériser la solution dans les cages, les litières, salles d'attente, sols de zoos, écuries pour réduire la reproduction des mouches. Ne pas pulvériser directement sur l'animal.*

Recommandations : *les acides ou bases forts détruisent l'activité des enzymes. Ne pas utiliser* **BIO DESTRUCTEUR** *avec ou après des produits désinfectants ou chlorés. Le produit agit mieux à température ambiante et légèrement élevée. L'activité et les résultats sont ralentis lorsque la température est peu élevée. En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment avec de l'eau claire. Stocker à l'abri de la chaleur et du gel.* **BIO DESTRUCTEUR** *est certifié ne contenir aucun germe pathogène vis à vis de l'homme, la flore et la faune. Ne pas ingérer. Conservation : 1 an.*

Biodégradabilité : *renferme des bactéries biodégradables en totalité. Les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %. Totale compatibilité avec les stations d'épuration.*

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.